

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2017

**Rapporteur :
Madame Gwenaëlle
GOUZIEN**

N° 41

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 05/07/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/07/2017 (accusé de réception du 05/07/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subvention à l'association 'Le manège enchanté'
et à l'association 'SOS Urgences Mamans'**

Il s'agit de verser une subvention de fonctionnement à l'association « Le manège enchanté » et à l'association « SOS urgences mamans » pour un montant total de 1 200 €.

Le manège enchanté est une association qui regroupe 29 assistantes maternelles agréées domiciliées sur la ville de Quimper. Elle a pour objectif de concourir à la professionnalisation des assistantes maternelles adhérentes à travers des échanges et des interventions d'intervenants spécialistes de certains domaines. L'association permet également aux assistantes maternelles adhérentes d'organiser des activités pour les enfants qu'elles accueillent en faisant intervenir des professionnels de l'éveil corporel, culturel et artistique. Enfin, régulièrement au cours de l'année, l'association propose des temps festifs aux enfants et parents employeurs. L'association participe activement à la dynamique du réseau des acteurs de la petite enfance.

L'association « SOS Urgences Mamans », forte de 39 adhérentes, a pour but d'assurer un dépannage immédiat et temporaire à des parents confrontés à un problème inattendu de garde de leurs enfants : défaillance de la garde habituelle, maladie de l'enfant, rendez-vous imprévus, etc. L'association demande aux familles une petite participation financière pour contribuer à son fonctionnement. Ce service fonctionne de 7h30 à 19h du lundi au vendredi pendant la période scolaire. En 2016, l'association a réalisé 326 demi-journées de garde correspondant à 225 enfants gardés. Par ailleurs, l'association participe à la dynamique du réseau de la petite enfance notamment lors du temps fort annuel de mise en relation des parents et des acteurs professionnels et associatifs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer une subvention de 700 € à l'association « Le manège enchanté », et une subvention de 500 € à l'association « SOS Urgences Mamans » pour leur fonctionnement au cours de l'année 2017.